

## CP - Le programme de la Fête Nationale à Colmar

Le 13 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale, une cérémonie se déroulera selon le programme suivant :

- **20h00** : prières interreligieuses, place des Martyrs de la Résistance
- **20h30** : prise d'armes et défilé militaire, avenue de la République

**En raison du contexte sanitaire et les règles imposées par l'Etat, l'organisation d'un feu d'artifice n'est pas possible cette année.**

## LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION LE 13 JUILLET

**À partir de 12h** et jusqu'à la levée du dispositif de sécurité, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies suivantes :

- Avenue de la République : entre la rue Messimy et la rue Stanislas
- Rue Preiss : entre l'avenue de la République et l'avenue De Lattre de Tassigny
- Rue Bruat : entre la rue de la Gare et l'avenue de la Marne (y compris sur le parking en face de la Préfecture)
- Rue des Potiers
- Rue Hertrich
- Avenue de la Marne : sur 20 places de stationnement (côté rue Bruat), exception faite pour l'OMSPAC
- Place de la Cathédrale : côté Sud sur 20 places de stationnement, exception faite pour les Porte-drapeaux des associations.
- Rue Kléber
- Place Sainte-Catherine
- Rue Woelfelin (y compris le parking)

## **À partir de 14h**

Lors des travaux de montage de la tribune, un rétrécissement de chaussée interviendra, avenue de la République dans le sens Sud vers Nord, avec maintien d'une voie de circulation. Ce même dispositif sera mis en place à la fin des manifestations pour le démontage de la tribune.

Lors de cette interdiction, les piétons devront respecter les cheminements mis en place.

**À partir de 18h** et jusqu'à l'issue de la cérémonie prévue, le stationnement et la circulation de tous les véhicules (y compris les Petits Trains Touristiques, les motos, etc.) seront interdits sur la place des Martyrs de la Résistance.

**À partir de 18h30** et jusqu'à la levée du dispositif de sécurité, la circulation de tous les véhicules (y compris les petits trains touristiques, les bus de la Trace, les motos, etc.) sera interdite dans les voies suivantes :

- Avenue de la République : entre la rue Messimy et la rue Stanislas
- Rue Hertrich
- Rue des Potiers
- Place Sainte-Catherine
- Rue Woelfelin
- Rue Kléber - sauf bus de la Trace à partir de 20h
- Rue des Bains - sauf bus de la Trace à partir de 20h
- Rue de Ribeauvillé - sauf bus de la Trace à partir de 20h
- Rue Preiss : entre l'avenue de la République et l'avenue De Lattre de Tassigny
- Rue Bruat : entre la rue de la Gare et l'avenue de la Marne

Toutes les entrées et la sortie côté avenue de la République du parking souterrain Rapp seront fermées. La sortie du parking côté boulevard du Champ de Mars sera ouverte.

### **CONTACT PRESSE**

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr